

**CONSEIL MUNICIPAL DU 8 OCTOBRE 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le huit octobre à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la mairie sous la présidence de Mme Marie-Claire RIVIERE-DAILLEN COURT.

Etaient présents : M. Daniel BLIER, Mme Annie FOUQUET-ALARY, M. François ROCHELLE, Mme Jocelyne AUBERT, M. Yohan CAPITAINÉ, Mme Marion HAAS, M. Yvan LEMETEYER, M. Jean-Michel LERIVRAY, M. Benoît RABEL, M. Sébastien RAULT, M. Claude THEAULT.

Absents : Mme Sylvie COLLIN excusée (procuration à Mme AUBERT), M. Christophe GACEM excusé (procuration à Mme RIVIERE-DAILLEN COURT), M. Jérôme LECLERCQ, Mme Sophie MAO excusée (procuration à M. LEMETEYER), Mme Anne POUSSIÉLGUE excusée (procuration à Mme FOUQUET-ALARY), Mme Danielle RENARD, Mme Chantal RENAULT.

Secrétaire : M. THEAULT.

**Compte-rendu de la précédente réunion :**

Le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé le compte-rendu de la précédente réunion.

**Communauté d'Agglomération Mont St Michel – Normandie - Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT).**

*Délibération n° 2019/10/08-01.*

L'application de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) a entraîné la création d'une Commission Locale Chargée d'évaluer les Charges Transférées (CLECT) entre les communes et la Communauté.

Le rôle de cette commission est de valoriser financièrement les transferts de compétences afin d'en tenir compte dans le calcul de l'attribution de compensation, l'objectif recherché étant une neutralité financière et budgétaire des transferts et/ou restitutions de compétences.

La commission doit rendre ses conclusions dans un délai de neuf mois à compter, soit de la mise en place de la FPU sur le territoire communautaire, soit du transfert des compétences.

La CLECT, créée par délibération communautaire en date du 16 janvier 2017, a adopté le rapport joint à la présente délibération lors de sa réunion en date du 3 septembre dernier.

En application de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, à compter de la date de transmission du rapport au conseil municipal, les communes disposent d'un délai de trois mois pour procéder à son adoption.

Il est précisé que, dans ce rapport, la commune du Val St Père est plus particulièrement concernée par le retour de la prise en charge par les communes du transport des élèves vers les équipements communautaires et par le retour aux communes de l'entretien des chemins de randonnées.

Ainsi, il est donc proposé au conseil municipal d'approuver le présent rapport.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le rapport.

**Modification des statuts du Syndicat Départemental de l'Eau de la Manche (SDeau50).**

*Délibération n° 2019/10/08-02.*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de modification des statuts du SDeau50 adopté par le comité syndical du SDeau50 le 18 septembre 2019 par la délibération OC2019-09-18-03,

Considérant que les collectivités et structures intercommunales membres du SDeau50 doivent délibérer pour valider le projet de modification statutaire du SDeau50,

Après en avoir délibéré, il est proposé au conseil municipal de décider d'approuver la modification des statuts du SDeau50 validée par son comité syndical du 18 septembre 2019.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette modification.

**Projet de cimetière – préparation de la procédure de consultation de maîtrise d'œuvre.**

*Délibération n° 2019/10/08-03.*

Afin de poursuivre le projet de réalisation d'un cimetière paysager sur le terrain communal situé lieu-dit « Les Fosses », Mme le Maire a invité le conseil municipal à délibérer sur les points suivants :

- Lancement de la procédure de consultation pour le marché de maîtrise d'œuvre avec fixation d'une enveloppe financière prévisionnelle de travaux :

Au vu des exemples de différents projets de cimetières transmis par le CAUE et sachant que le projet fera l'objet de plusieurs phases étalées dans le temps, le conseil municipal, par 15 voix pour et 1 contre, fixe l'enveloppe financière prévisionnelle de travaux à 270 000.00 € H.T.

- Consultation avec remise ou non d'une intention d'aménagement sachant que celle-ci doit être rémunérée aux candidats retenus dans la procédure :

Le conseil municipal, par 15 voix pour et 1 contre, retient la remise d'une intention d'aménagement.

Mme le Maire est chargée des démarches nécessaires à la procédure de consultation.

- Planification : Mme le Maire invite les membres du conseil qui le souhaitent à participer à la prochaine réunion de travail avec le CAUE sur la rédaction de la lettre programme pour la consultation. Les sondages hydrogéologiques complémentaires sur le terrain doivent être programmés pour le début d'année 2020. Le lancement proprement dit de la consultation serait programmé début 2<sup>e</sup> trimestre 2020.

**Travaux route des Ardillers.**

*Délibération n° 2019/10/08-04.*

Compte tenu de la dégradation continue des bords de la VC 47 des Ardillers et de la dangerosité qui en découle, Mme le Maire demande au conseil s'il est favorable à des travaux de stabilisation et d'élargissement sur une bande d'environ 60 cm. Le coût des travaux est de 14 342.50 € HT, soit 17 211.00 € TTC selon le devis de l'entreprise LTP LOISEL.

Après discussion sur la circulation sur cette voie et sur les problèmes actuels rencontrés, le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à la réalisation de ces travaux. Le devis sera signé par Mme le Maire dans le cadre de la délégation donnée pour les marchés publics.

**Demande de rétrocession du lotissement « résidence les Courlis » formulée par l'ASL les Courlis.**

*Délibération n° 2019/10/08-05.*

Mme le Maire fait part du courrier reçu par l'Association Syndicale du Lotissement Les Courlis demandant la rétrocession du lotissement à la commune.

Elle fait l'historique de cette autorisation de lotissement datant initialement de février 2008 sur laquelle la rétrocession à la commune n'était plus prévue suite à un modificatif de travaux d'octobre 2008.

Il est décidé que la prochaine commission municipale « voirie » se rendra sur place et que la question sera ensuite revue en conseil municipal.

**Questions diverses.**

- Mme le Maire fait part des devis signés dans le cadre de la délégation marchés publics.

- Remerciements suite au versement des subventions 2019 aux associations : Mme le Maire fait part des remerciements reçus du FNATH section d'Avranches, de la station SNSM « les Frégates – Baie du Mont St Michel » et de l'association des Paralysés de France délégation Manche.

**COMMUNE DU VAL-SAINT-PERE**  
*Conseil municipal du 08/10/2019*

---

- Urbanisme :

○ M. BLIER fait part des permis de construire déposés ou accordés depuis le dernier conseil.

○ Mme le Maire indique que l'enquête publique relative au PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) va avoir lieu du 21 octobre au 28 novembre 2019 au siège de la Communauté d'Agglomération ainsi que dans les différentes mairies concernées à leurs heures d'ouverture. Au Val St Père, le commissaire enquêteur sera présent le samedi 9 novembre 2019 de 9 H à 12 H. L'arrêté détaillant l'ensemble des modalités d'enquête fait actuellement l'objet des affichages et publications règlementaires.

- Prochain conseil municipal : le 5 novembre.